



Le Parlement
des enfants

27^e Edition

ACADÉMIE DE LA GUADELOUPE

**PROPOSITION DE LOI DU COLLÈGE JULES
MICHELET**

**97110 POINTE À PITRE
GUADELOUPE**

Circonscription de M. Olivier SERVA

PROPOSITION DE LOI

Visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes
à travers le sport.

Présentée par les élèves de 6eB, classe de M. GARRUSH, au
Collège Jules Michelet à Pointe à Pitre (Académie de
Guadeloupe).

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Le sport permet l'épanouissement personnel des individus. Il joue en effet, un rôle fondamental dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, car il offre un cadre idéal au développement de valeurs. Nous sommes convaincus qu'il peut être un levier essentiel pour construire une société plus juste car il est un vecteur important de socialisation et d'épanouissement individuel.

Plusieurs avancées ont été réalisées dans l'égalité entre les femmes et les hommes, toutefois, des disparités persistent, ce qui empêchent l'accès aux opportunités sportives en fonction de son genre.

Pourtant, la pratique sportive permet aux femmes et aux hommes de développer des compétences physiques, sociales et mentales. En cultivant la confiance en soi et en renforçant l'estime de soi, le sport favorise l'autonomie et l'émancipation des individus, indépendamment de leur genre.

En encourageant la participation des filles dans des disciplines traditionnellement considérées comme masculines (et vice versa), le sport contribue à déconstruire les stéréotypes de genre. Il démontre que les compétences ne sont pas déterminées par le genre.

En résumé, le sport offre une plateforme unique pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en créant un espace inclusif, en déconstruisant les stéréotypes et en développant des compétences et des valeurs qui transcendent les différences de genre.

Ainsi, nous, élèves du collège Jules Michelet, proposons une loi visant à instaurer des mesures concrètes pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine sportif, encourager la participation des femmes et garantir des conditions équitables d'accès et de pratiques. Ces suggestions sont formulées dans le but d'instaurer un environnement sportif équitable et inclusif.

Article 1 : Encourager l'éducation à l'égalité entre filles et garçons à l'école.

Intégrer des modules éducatifs à l'école qui mettent en avant l'égalité entre les sexes à travers le sport. Ces modules peuvent sensibiliser les élèves dès le plus jeune âge aux stéréotypes de genre et encourager la pratique sportive, quel que soit le genre. En étant un lieu d'apprentissage et de transmission, l'école joue un rôle fondamental dans cette éducation.

Article 2 : Organiser des journées sportives mixtes

Les événements sportifs marquent la population, en particulier les plus jeunes. Il faut donc organiser des journées dédiées où les femmes et les hommes peuvent participer conjointement à diverses activités sportives. Ces journées peuvent s'articuler autour de défis sportifs mettant en avant l'égalité de genre. Ces actions permettent de faciliter les échanges d'expériences et de valoriser les compétences mutuelles.

Article 3 : Améliorer la représentativité des sportifs

Les médias jouent également un rôle important dans la promotion de cette égalité. Les performances remarquables des athlètes féminines doivent être davantage mises en lumière afin d'inspirer l'ensemble de la société à embrasser la diversité dans le monde du sport. Il faut également encourager et promouvoir les créatrices et créateurs de contenu qui mettent en avant cette égalité à travers le sport.

Article 4 : Formation et suivi des professionnels du sport à l'égalité de genre.

Le monde du sport, à travers ses clubs et ses formateurs, sont tenus d'intégrer des programmes de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur formation afin d'éliminer les stéréotypes de genre et d'encourager la participation des filles dans toutes les disciplines sportives. Un suivi régulier de la mise en œuvre de ces programmes peut être assuré par des instances indépendantes mixtes, chargée d'évaluer les progrès réalisés au sein des clubs et de formuler des recommandations.